



Mineure enceinte

Par AMBROISEFDN56

Bonjour la fille de mes amis qui aura 16 ans en mars .. Est enceinte de environ 4 mois demi. Ils l'ont appris jeudi dernier. Ils ont fait faire une prise de sang. Ils n'ont pas compris car leur fille ne sort pas.. N'est pas beaucoup sur les réseaux sociaux - excellente élève elle est en terminale.. Ils habitent en bord de mer et leur fille est passionnée de voile elle est dans un club ...beaucoup de ses équipiers (car elle a un très bon niveau) sont majeurs.
les parents ont pris la décision - ils ne vont pas accepter l'enfant de leur fille chez eux. Leur fille est dépendante d'eux pour tout - ils ont fils aîné il est en couple et ne prendra pas sa soeur chez lui.. Ils doivent l'héberger et subvenir à ses besoins jusqu'à sa majorité. Ont ils le droit d'interdire à leur fille de ramener son enfant ?
les parents de cette jeune fille pensent que leur fille ne sera pas capable de faire face à une naissance mais pour l'heure elle ne veut pas mettre fin à sa grossesse. Je pense que pour l'instant ils n'ont pas de solution ... Mes amis n'ont pas eu le nom du père.. ils savent juste qu'il fait partie du club de voile.. Je le vois mal embarqués pour faire des tests adn..

Par kang74

Bonjour

Vos amis doivent subvenir aux besoins de leur fille : ils n'ont pas le droit de la maltraiter, ils n'ont pas le droit de faire pression sur elle pour qu'elle ne garde pas l'enfant d'une manière ou d'une autre , ils n'ont pas le droit non plus de faire faire des tests ADN .

Par de là, au lieu de vous occuper de vos " amis" je vous conseille d'aider cette enfant en contactant le 119, en la faisant prendre contact avec l'ANEF ou le CIDFF qui lui trouveront une solution , vu que ses parents , lui font quand même un bien horrible chantage ...

Et c'est un peu dommage pour une jeune fille sage, et studieuse de faire face à ce genre de réaction, en plus devoir faire face à ce problème (puisque vous appelez cela comme cela) .

Par de là, si elle doit faire sans leur soutien , il faut lui rappeler que ses parents doivent toujours l'assumer financièrement , de gré , ou par jugement .

Par AMBROISEFDN56

Mes amis peuvent-ils envoyer leur fille chez ses grand-parents Peut-elle refuser ? elle est dans un lycée privé .. Il y a des chances qu'elle soit virée bien que excellente élève.. Car ils ne vont pas prendre un risque "sanitaire" .. et les parents sont tenus de les informer.

Par kang74

La jeune fille peut tout à fait alerter les services sociaux si elle estime que ses parents prennent des décisions contraires à ses intérêts : donc cela dépend du contexte .

Nous sommes en 2026 : ce serait quand même assez fou qu'un lycée ose pratiquer une telle discrimination en toute impunité .

Quant aux raisons sanitaires , j'attends de savoir depuis quand la grossesse est une maladie grave et contagieuse qui exige l'éviction ...